



Garde de mineur après le décès des parents

Par **titia59**, le **24/07/2009** à **00:44**

Bonjour,
Nous sommes une famille de 4 enfants. Notre mère est décédée en 2006 et nous venons d'apprendre que notre père a un cancer. Nous sommes trois majeurs seul la dernière de la famille à 15 ans. Je suis sa marraine (vis à vis de l'église seulement) et je voulais savoir si je pouvais avoir sa garde si malheureusement mon père venait à décéder. Eventuellement quelle type de procédure dois-je engager.
D'avance Merci.